

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017

<b>Nombre :</b>	
<b>de conseillers</b>	
- en exercice	14
- de présents	12
- de votants	12
<b>Date de convocation</b>	
13-06-2017	

L'an deux mil dix sept, le vingt juin à 20h30,  
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Joël RATTE,

Etaient présents : Béatrice PAYEN, Michel DELVA, Sabine SOUMIER, Philippe MARION, Jacques MORLAIN, Sophie LOUGUET, Xavier MOUVET, Jean-Claude CORRIER, Christine MEPLAUX, Véronique DEHAUSSY et Stéphane PAMART  
Absents excusés : Lucie ROSELEUR et Daniel HERPHELIN,

Mme Sophie LOUGUET a été élue secrétaire de séance.

### **Objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables 2017016**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le Conseil de Communauté a demandé que l'appellation « bocage » soit retravaillée pour conforter la dynamique voulue dans le projet.

Considérant que le débat doit donner lieu à une délibération sans toutefois avoir de caractère décisionnel ;

Monsieur le Maire ouvre le débat.

L'assemblée partage l'objectif du conseil communautaire, à savoir consolider une identité autour d'un atout incontournable de notre région : le bocage. Le protéger tout en développant son attractivité, densifier, diversifier et qualifier l'habitat afin de construire un équilibre du territoire tant sur le plan économique que social ont été les principaux éléments soutenus au cours de cette discussion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du débat sur les orientations générales du PLUi.

### **Objet : Subventions 2017 aux associations locales 2017017**

Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations concernées,

Vu le rapport de la commission des finances réunie le 17 juin 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations comme suit :

C.C.A.S. de CARTIGNIES	6000,00 €
Harmonie Municipale	3000,00 €
Subvention supplémentaire :	1000,00 €
Union Sportive de Cartignies :	3000,00 €
Comité des Fêtes :	1500,00 €

C'dans l'Art :	1500,00 €
Subvention supplémentaire :	350,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers :	1000,00 €
A.S.G.V.C.:	200,00 €
Club Rando:	200,00 €
Club de Pétanque :	200,00 €
Club de l'Amitié :	200,00 €
Paysanne en Bio :	200,00 €
La Mosaïc des Savoir-Faire :	200,00 €
Temps Danse :	200,00 €
Société de Chasse :	200,00 €
U.N.C.A.F.N. :	150,00 €

Inversement, la subvention exceptionnelle de 273.00 €, sollicitée par l'association « Les P'tits Pét'O » pour couvrir les frais de location d'un bus à destination du zoo de Maubeuge, n'a pas été accordée suite à un vote à main levée (3 voix pour, 2 abstentions et 7 voix contre).

**Objet : Achat d'un bâtiment rue Lebon**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Sandrine DEJARDIN qui atteste son engagement à vendre à la Commune le garage jouxtant les ateliers municipaux.

**Objet : Rythmes scolaires 201718**

Avant la parution du décret, il est proposé au Conseil Municipal de se positionner quant aux rythmes scolaires souhaités à la rentrée de septembre. Après un vote à main levée, considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées et notamment la fatigue des enfants, l'assemblée, à l'unanimité, décide le retour au rythme des 4 jours dès la rentrée 2017 et précise que cette délibération prendra effet dès la parution du décret du Ministre de l'éducation nationale à ce sujet.

**Objet : Projet « Cueillons la nature »**

M. le Maire informe l'assemblée que le projet « Cueillons la nature » est reconduit par le Parc Naturel Régional. Celui-ci a pour objectif de sensibiliser les élèves aux thématiques de la pomme et des vergers. Cette année, l'animation s'organisera autour du développement durable (installation d'un composteur, spectacle et distribution de fruits). Après discussion, l'assemblée décide de verser la somme de 500 euros au Parc Naturel d'Avesnois pour l'ensemble du projet.

**Questions diverses :**

**Départ à la retraite de Mme Christiane HERMANGE**

M. le Maire informe l'assemblée du départ à la retraite de Mme HERMANGE, adjoint technique, à compter du 31 juillet prochain et donne lecture de la lettre de remerciements de l'agent.

## **Lettre de démission de Mme Sabine MILOT, conseillère municipale**

Il est donné lecture de la lettre de démission volontaire de Mme Sabine MILOT motivée en raison de son départ de la commune de Cartignies.

### **Vestiaires sportifs**

Pour la prochaine saison sportive, il est convenu que les équipes de football de Cartignies et Dompierre se répartissent les jeunes de 5 à 17 ans. Vu la vétusté des vestiaires sportifs, il est décidé, à l'unanimité, de demander une étude auprès de l'architecte LECLERCQ pour un projet de refonte totale du bâtiment.

### **Décision modificative 1**

Afin d'ajuster les crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative 1-2017 proposée comme suit :

2188	21	Autres immo corporelle	- 2.500,00 €
2184	21	Mobiliers salle des fêtes	+ 2.500,00 €
6453	64	Cotisations caisses retraite	- 300.00 €
6533	65	Cotisations retraite élus	- 100.00 €
6455	64	Cotisations assurances personnel	+ 300.00 €
673	67	Titres annulés (exerc antér)	+ 100.00 €

### **Travaux de voirie**

Après discussion, le Conseil donne son accord pour demander une étude pour la réfection des chemins d'Autreprepe, Draity et l'impasse d'Autreprepe.

### **Achats divers et décision modificative 2-2017**

L'assemblée décide l'installation de six stores aux écoles et adopte la décision modificative 2-2017 en dépenses d'investissement comme suit :

2188	21	Autres immo corporelle	- 2.000,00 €
2184	21	Six stores pour les écoles	+ 2.000,00 €

### **Plaque de cocher**

La proposition de M. JAMOIS concernant la restauration d'une plaque de cocher sise rue Roger Lebon, n'est pas retenue, le résultat final faussant quelque peu l'authenticité de la plaque.

### **Proposition de Rex Rotary**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décline la proposition de la société Rex Rotary concernant la mise en place d'un système de sauvegarde pour tous documents informatisés estimant la prestation trop élevée et limitée.